## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers:

L'an deux mil vingt cinq

en exercice: 14

le dix février à dix-neuf heures

présents: 12

le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué

votants: 13

s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2025

Date d'affichage:

<u>Présents</u>: DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine (arrivée à 19h10), GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE

Jean, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 20h05), LEMARCHAND Christophe.

18 février 2025

Absents excusés: GUICHARD Fabienne (pouvoir à HAQUIN Mickaël),

LEMETAYER Dominique

Secrétaire: HENRY Anne-Christine

# Approbation du compte rendu du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

## N° 2025/02/01/01 : Vote d'une subvention aux sinistrés de Mayotte

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le cyclone Chido, a dévasté Mayotte le samedi 14 décembre. Les dégâts sont catastrophiques causés par des vents atteignant 220 km/h.

L'association des Maires de France appelle les élus à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence à Mayotte pour les aider à faire face aux conséquences humaines sanitaires et matérielles.

L'A.M.F. appelle à verser des dons à la protection civile ou à la Croix Rouge.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 250 € à la protection Civile et 250 € à la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés de Mayotte.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité des membres présents (12 votants).

# N° 2025/02/01/02 : Répartition des frais de personnel du RPI par les 3 communes du RPI

Depuis septembre 2023, une 6<sup>ème</sup> classe a été ouverte pour le RPI sur la commune de Languédias. Par conséquent les effectifs de Languédias ont augmenté à l'école et à la cantine ce qui induit un besoin de surveillance supplémentaire.

La commune de Languédias sollicite les autres communes pour une participation aux frais supplémentaires liés à l'ouverture de cette classe.

Pour l'année 2023- 2024, il est proposé de partager les frais de surveillance de la cantine assurée par Mme SUBLIN qui s'élèvent à 3 843 € soit une prise en charge de 1 281 € par commune.

Par ailleurs, depuis septembre 2024, le fonctionnement implique une ATSEM supplémentaire le matin à Languédias pour les élèves de grande section et un transfert d'une Atsem de Mégrit à Languédias l'après-midi. (Accepté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mai 2024 : coût estimé à 2 949 € / commune).

Des discussions sont en cours entre les trois communes du RPI pour la répartition des frais supplémentaires liés à l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe.

L'assemblée, après en avoir délibéré émet un avis favorable au partage des coûts de surveillance de la cantine par les trois communes du RPI pour l'année 2023 -2024.

## N° 2025/02/01/03 : Domaine des Clos : 2<sup>ème</sup> tranche des travaux

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux définitifs au lotissement Domaine des Clos. Il s'agit de la voirie définitive, de la signalisation et du mobilier, des espaces verts et de l'éclairage public.

La 2<sup>ème</sup> phase de l'éclairage public (nouvelle génération) s'élève à 28 900,80 € TTC, avec une participation communale de 17 394.00 €.

S'agissant des travaux définitifs de voirie, signalisation/ mobilier / espaces verts, l'estimation prévue en 2016 s'élevait à 81 444 € H.T. Ces prix seront réévalués selon les indices d'actualisation signés lors du marché initial. Il en sera de même pour la maitrise d'œuvre réalisée par Infra Concept.

L'assemblée prend acte de ces informations.

N° 2025/02/01/04 : Mise en place d'une clôture entre la salle polyvalente et l'ancienne école Sainte Anne

Monsieur Mickaël HAQUIN informe l'assemblée que la haie de sapins a été abattue courant janvier. Une clôture avec des piliers de portail va être mise en place au nord de la propriété Kraska en limite des terrains achetés récemment par la commune. Ces travaux résultent de la négociation de l'achat d'une partie des terrains KRASKA.

Monsieur HAQUIN précise que des travaux de nettoyage de terrain entre l'école publique et l'ancienne école sainte Anne ont été réalisés pour permettre un accès piéton entre ces 2 bâtiments.

L'assemblée émet un avis favorable au devis de l'entreprise Jourdanière Nature proposé pour la mise en place de la clôture avec 2 piliers pour 6 260 € H.T.

# N° 2025/02/01/05 : Balisage du sentier des Picotous et présentation de la signalétique

Madame le Maire informe l'assemblée que la signalétique de balisage pour le circuit des Picotous est en commande. Une journée « bénévoles » sera à prévoir pour la pose de la signalétique sur le sentier dès réception du matériel.

Elle présente la signalétique des "loisirs" et les 3 totems qui seront installés à La Marette.

En parallèle, des réflexions sont en cours sur la signalétique suivante :

- Identification des lieux avec panneau de bienvenue "La Marette" et "Le Chêne Marqué".
- Totem d'entrée de la commune.

Des propositions seront faites à l'assemblée par la commission « Communication » dans les semaines à venir.

# N° 2025/02/01/06 : Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle à l'assemblée que le Syndicat d'Energie accompagne les communes pour des études préalables et le suivi des projets photovoltaïques en toiture.

Il précise qu'une étude préliminaire gratuite avait été réalisée en mars 2024. Cette étude a permis de valider la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école.

Une étude de faisabilité et d'accompagnement afin d'évaluer les contraintes techniques du site est proposée pour 600 € par le SDE.

L'assemblée, après délibération émet un avis favorable à la réalisation de cette étude.

## N° 2025/02/01/07 : Point sur les économies d'énergie

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle à l'assemblée que la commune adhère au groupement d'achat d'énergie avec le Syndicat d'Energie pour l'ensemble des sites communaux (bâtiments et éclairage public). Ce marché a l'avantage d'obtenir des prix négociés avec le fournisseur d'énergie retenu.

Le tableau récapitulant les consommations en € et en Kw/ heure est porté à la connaissance.

#### Il est à noter:

- des remboursements en 2024 s'élevant à 4 652.01€ liés à l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Ce montant a été recalculé après émission des factures et a fait l'objet de remboursement par EDF. Ce dispositif permet d'accéder, à un prix régulé, à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF situées sur le territoire national et mises en service avant le 8 décembre 2010.
- Une diminution de la consommation depuis 2021, liée en grande partie aux travaux d'économie d'énergie (isolation, changement d'huisseries, changement des convecteurs, des luminaires) réalisés sur plusieurs bâtiments (école, cantine, mairie, salle polyvalente...)

	2020		2021		2022		2023			2024 (EDF € et Savee Kwh)		
	€	Kw/h	€	Kw/h	€	Kw/h	€	Amortisseur	Kw/h	€	dont Amortisseur	Kw/h
Ecole vestaires	6 561	37 667	8 547	48 359	11 805	45 428	18 372	3 200	47 254	3 864	207	39 100
Mairie et association	2 535	13 736	3 008	15 977	3 558	12 661	5 085	785	13 037	960	60	9 492
Salle polyvalente	7 173	32 378	8 358	45 088	10 925	29 407	15 882	3 635	26 888	5 966	95	23 500
Eclairage public	4 654	27 320	4 756	29 686	5 794	27 187	3 699		17 943	2 411	149	18 310
Parties communes	373	618	390	608	341	617	183	8	324	239	1	633
Sainte Anne										527		2 496
	21 296	111 719	25 059	139 718	32 423	115 300	43 221	7 628	105 446	13 967	512	93 531
							35 593					
			+17.67%	+25.06%	29.39%	-17.48%	+9.77%		-8.55%	-61.00%		-11.50%

# N° 2025/02/01/08 : Recrutement d'un agent en CDD pour le secrétariat de mairie

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de palier la modification du temps de travail des secrétaires de mairie, à savoir que Edith DUVAL LE GAL a demandé un temps partiel à 50 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 et Lucie MONNIER sera en arrêt de travail prochainement, il est proposé de recruter un agent en CDD 28h par semaine pendant l'arrêt de Mme MONNIER.

L'assemblée autorise Mme le Maire à recruter un agent 28 h pour remplacer Mme MONNIER.

### $N^{\circ}$ 2025/02/01/09 : Questions diverses

- Madame le Maire informe l'assemblée que M. HAMONIC Daniel souhaite renouveler son contrat sur la commune de Mégrit. Son contrat sera renouvelé pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- Distribution de composteurs individuels : les 3 journées de formation et de distribution de composteurs sur la commune de Mégrit ont remporté un vif succès, 100 personnes ont assisté à la formation et 70 composteurs ont été remis aux intéressés.
- Délivrance du permis de construire de M. Yann TARDIVEL (SA Marc'h Maudez) en date du 29 janvier 2025 conformément à l'avis du Conseil Municipal lors de sa séance du 4 novembre 2024.
- Patur'Rance : un devis pour deux passages de chèvres pour l'entretien du site du « Chêne Marqué » est proposé pour 3 367,20 € TTC (même montant que l'an dernier).

- Prochains Conseils Municipaux:

lundi 3 mars à 19h

et jeudi 3 avril à 19h

La Secrétaire de séance Anne-Christine HENRY Le Maire, Marie-Jeanne DESPRES.

>